OCCE 06 15 -6 destinataire : mandataire des coopératives scolaires organisatrices

POUR VOUS AIDER A FAIRE LE POINT AVANT LA MANIFESTATION SCOLAIRE
ORGANISEE PAR LA COOPERATIVE « CHECK LIST » en 12 points . NE RIEN OUBLIER !
(rappel des recommandations et consignes) site OCCE 06 note 27 mai – note 3 juin

Si vous répondez OUI à tous les items....poursuivez votre préparation...
attention les ITEMS 4 (voir OCCE) 5/6 (voir Mairie) 7 (voir responsable site) conditionnent l'autorisation de tenir la manifestation

COTE OCCE (rappel : notre démarche en quatre temps)

- 1. les recommandations/consignes OCCE.(: notes des 27-5 et 3-6) prises en compte
- 2. le <u>questionnaire</u> en ligne OCCE a été renseigné (Google form)
- 3. la « <u>demande formelle »</u> de la coopérative scolaire a été transmise à l'OCCE (deux pages avec signature des mandataires de coop concernés)
- 4 vous avez reçu de l'occe confirmation de la délégation <u>pour signer</u>, en qualité de mandataire, la convention d'utilisation de locaux ou le règlement de la structure municipale mise à disposition

CÔTE MAIRIE (une « demande » ne peut tenir lieu « autorisation »).

En réponse à votre demande d'utiliser des locaux scolaires ou une autre structure mis à disposition par la commune.

- 5. vous disposez d'un accord formel (convention ou courrier signe(e) du Maire (ou de son représentant habilité). Le Maire autorise la manifestation.
- 6. la concertation avec la Mairie a été conduite. elle a permis de réunir les moyens de sécuriser la manifestation (quels que soient les lieux prévus) suivant le descriptif que vous lui avez communiqué.
 - consignes de sécurité des lieux connues (cf conventions ou règlements intérieurs)
 - sécurisation site et personnes : lieu ou espace clos, réservé, préservé d'intrusion, accès réservé sur invitations délivrées, contrôle visuel entrée ,

dispositif de surveillance entrée et durant la manifestation, horaires clairement définis, NB/ Autorisations Mairie le cas échéant pour : débit de boisson, tombola..

7 le volume du public attendu sera conforme aux normes maximales prescrites (« jauge »)

INFORMATIONS (Quels que soient les lieux prévus)

Infos à donner (date, horaires, type manifestation, site, public attendu) à :

- 8 la police municipale est informée par la Mairie
- 9 La gendarmerie est informée par vos soins ou par la mairie
- 10 autorité académique (IEN)

COTES ECOLE (Coopérative scolaire)

- 10 invitations pour les familles, prévues, préparées ou délivrées pour accéder au site
- 11. équipe d'organisation suffisante pour le public attendu (rôles bien définis)
- 12 familles informées (par écrit) que « les enfants sont placés sous leur responsabilité » NB/ si diffusion œuvres musicales, penser à la déclaration à la SACEM.

Cette fiche CHECK LIST est adressée à tous ceux dont l'OCCE instruit le projet

- SI votre manifestation a eu lieu : ne pas tenir compte de ce message
- Si le projet n'aura pas de suite (annulé...) . MERCI DE NOUS INFORMER PAR SIMPLE MEL

RAPPEL: Informations/démarche: site OCCE 06 - rubrique: Animer une coop.

« fêtes , spectacles scolaires de la coopérative scolaire » . Tout lire...

Bien cordialement, le Président de l'OCCE 06